



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°690) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION « CORRESPONDANCES ET
MUSIQUE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-068
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard et domiciliée 31 quai Jayr 69009 LYON, d'organiser une répétition, en salle Berlioz, le vendredi 11 décembre 2020 de 13 h à 19 h 45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard et domiciliée 31 quai Jayr 69009 LYON, une convention de location de salle pour un montant de 64,13 TTC (soixante-quatre euros et treize centimes), afin d'organiser des répétitions, en salle Berlioz, le vendredi 11 décembre 2020 de 13 h à 19 h 45 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

| |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210224-lmc1H7985H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/02/2021 Date de Publication : 24/02/2021 |
|---|